

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 16 (1878)  
**Heft:** 16

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-184728>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pochette du pantalon. Pourquoi ne pas la mettre plutôt à l'intérieur du gilet ?

Il est vrai que les mêmes convenances ont condamné non-seulement la chaîne et la montre, mais encore le gilet noir. On revient au gilet blanc, cher à nos ancêtres, tout en conservant l'habit noir en grande cérémonie. L'habit bleu, qui serait beaucoup plus en harmonie, n'est permis que pour le petit comité.

La simplicité veut encore que le linge soit sans aucun ornement, ni broderie, ni jabot, ni plis, ni quoi que ce soit. On n'est autorisé à faire valoir ses avantages physiques que sous une simple cuirasse de toile empesée. Le col ouvert lui-même, le col ouvert, cher à la haute-gomme, est absolument interdit ; les hommes qui se piquent d'élegance l'ont remplacé par le col droit ; si bien que toute différence a disparu entre un maître de maison et son majordome.

C'est assurément une belle chose que la simplicité, et les chaînes de montre ne sont pas indispensables au costume, puisque les anciens s'en passaient. Cependant, à la réflexion, les fashionables, généralement mariés, paraissent avoir écouté les perfides conseils de leurs tendres moitiés plutôt que ceux de leur intérêt personnel.

Les dames ne ménagent pas les ornements et les fanfreluches. Les robes de bal disparaissent sous l'amas des fleurs et des feuillages ; les couleurs tendres, si longtemps à la mode, sont même en train de céder aux couleurs vives ; ne fût-ce que par esprit de réaction, on remet en vogue les roses vifs et les bleus ardents. Plus que jamais ces dames ont besoin de faire de l'effet, et cette fois-ci elles recherchent l'effet aux dépens de leurs maris.

A quoi servirait un époux, sinon à faire ressortir sa femme ? Plus le mari sera noir, plus il aura l'air d'un croque-mort, plus la toilette de madame aura d'éclat.

Voilà, à notre humble avis, ce qui explique la suppression de la chaîne de montre, des bijoux, du gilet noir et de la lingerie fine. Encore une fois, le sexe faible nous opprime. (*Petit Marseillais.*)

Le morceau suivant, publié à Berne, constitue un charmant échantillon de *français fédéral*. Il s'agit de l'explication d'un jeu :

#### LOTTO A FLEURS

*Jeu de calcul selon la table de multiplication.*

Ce jeu lequel amusera assez le jeune monde se jouera comme suit :

Le nombre des jouants analogue à celui des tables y annexes : s'il y en a moins chacun prendra 2 tables, dont pour chacun il se met à gré au pot ; tout en faisant le banquier qui, en mêlant les petites figures en dessous, se munit 3 une petite carte dont il crie son contenu p. e.  $5 \times 11$ .

Qui tient alors le nombre 55 va répondre par ce

nombre, sur quoi il acquiert la petite carte à figure, tout en couvrant du nombre 55 et ainsi de suite. Celui qui de cette façon assemble toute une fleur, gagne tout le pot et le jeu va de plus bel : pour rendre la partie plus longue, l'on s'entend pour toute une fleur seulement du pot.

De sérieuses inquiétudes se sont manifestées dernièrement sur le sort des cloches de la cathédrale, si souvent mises en branle par nos mœurs électorales. Il s'agit surtout de celle qui a donné le signal des innombrables tours de scrutin nécessités par le renouvellement intégral de nos autorités cantonales et communales ; de cette cloche qui jette à la fois l'espoir et la crainte dans l'âme des candidats, et qui remet si cruellement en mémoire à ceux que le sort n'a pas favorisé, malgré les efforts successifs de leurs électeurs, cette chanson de Juste Olivier :

Ainsi font, font, font  
Les folettes  
Marionnettes  
Ainsi font, font, font  
Six petits tours... et puis s'en vont

On a constaté que les coups répétés du battant sur les bords de la cloche y avaient pratiqué de profondes échancreures, auxquelles la nomination du Conseil communal n'a pas peu contribué.

Le sonneur estime que si on avait fait, comme précédemment, une quatrième série pour l'élection des dix cardinaux, il eût été absolument impossible d'y procéder sans faire faire à la cloche un demi-tour sur elle-même, afin de déplacer les ravages du battant. Il est évident que cette opération, qui devra se faire quelquefois, finira par la détruire.

Quelle affreuse responsabilité pèsera désormais sur la tête de ceux qui aspirent aux honneurs publics.

Beaucoup de personnes, que nul danger ne saurait effrayer, sont saisies de terreur à la pensée qu'elles pourraient être enterrées vivantes. Qu'y a-t-il, en effet, de plus terrible que cet état de mort apparente qui fait croire à ceux qui nous entourent que tout est bien fini pour nous et qu'il n'y a plus qu'à nous ensevelir ? Presque tous ceux qui sont en léthargie ne conservent pas leur connaissance et ne peuvent se rendre compte de ce qui se passe autour d'eux. Il peut arriver néanmoins que la faculté d'entendre et de comprendre soit conservée, et alors quelles tortures doivent éprouver les malheureux qui assistent ainsi aux préparatifs que l'on fait pour enlever leur dépouille mortelle ? S'ils ne parviennent pas à pousser un cri, c'en est fait d'eux, ils expireront dans l'horrible étreinte d'un cercueil.

Heureusement les cas de léthargie ne sont pas aussi fréquents qu'on veut bien le dire, et il faut faire bon marché de toutes les histoires que l'on raconte à ce sujet.

En voici une, par exemple, racontée par M. le docteur Barré dans une de ses dernières causeries médicales :

« Un abbé dans un accès de léthargie fut cru mort et enfermé dans un cercueil, avec un chat qu'il avait beaucoup aimé et qui ne voulait pas quitter la bière.

» Pendant qu'on le portait en terre, le léthargique revint à lui et se rendit bientôt compte de son affreuse position ; il s'empressa de dégager ses mains pour frapper sur les parois du cercueil et appeler au secours. Mais, sentant un corps sur sa poitrine, il le pinça vivement. C'était le chat qui se mit à miauler de toutes ses forces.

» Tout le monde s'empressa de fuir, croyant que c'était le diable en personne qui venait chercher la dépouille du pauvre abbé. Peu à peu on s'hardit et l'on ouvrit la bière, le chat ne fit qu'un bond au dehors et le mort ressuscité s'enfuit à toutes jambes au presbytère, traînant le drap dont on l'avait entouré. »



#### Couumeint quiet faut jamé tsandzi dè municipalitatâ.

On iadzo, mā y'a dza on bocon grantenet, la municipalitatâ dè Prelhy avai éta racliâie. Ne sé pas que y'avai z'u, mā tantiâ que quand vegniront lè vôtés, diabe lo ion que restâ. Lo syndico, lè municipaux, lo greffier et mémameint lo sergent, tot fut tsandzi.

Lo grandzi dâo tsaté, qu'avai amoudiâ po chix ans et qu'avai onco trâi z'ans à férè, sè peinsâ : Faut pardié profitâ dè cein que sont ti novés po lâi démandâ dè mè rabattrè oquière. Su pas d'obedzi dè lâo deré por quoi y'é vôtâ, et suivant la bianna que l'aront, sont dein lo ca dè mè cein accordâ, que cein m'âodrâi rudo bin.

On dzo que ellia novalla municipalitatâ avai 'na tenâblia, lo grandzi dâo tsaté lâi va et lâo fâ : Brâvo messieux, vigno vairé vers vo se vo z'ariâ la bontâ dè mè rabattrè oquière su m'n'amodiachon, kâ y'é onna rude corda à teri avoué mè dozè z'einfants et ma modze qu'a avortâ l'autro dzo, et vo fariâ quie onna bouna akchon dè mè rongnâ oquière.

— Eh bin, se repond lo syndico, faut sailli on momeint que devant et ne dévezereint de l'affrére.

Quand fut frou, la municipalitatâ sè peinsâ que du que lo grandzi avai misâ li-mémo lo domainio dâo tsaté, ne faillai rein tsandzi âi condechons et lo firont reintrâ.

— Vâidè-vo, se lâi fe lo syndico, ne sein bin fâtsi, mā n'y a pas moian dè rabattrè, kâ l'est vo qu'âi misâ et foudrâi asseimbiâ lo conset generat, et sarâi bin on hazard se voudront ouré parlâ dè vo baissâ.

— Eh bin bondzo, messieux, que fe lo grandzi ein traiseint son bounet et ein s'ein alleint, que lo bon Dieu vo mantigné grand temps municipaux !

— Et porquière ditê-vo cein ?

— Pace que plie vo tsandzi, plie crouïo vo z'îtés !



#### La Monnaie.

Il vient de paraître un ouvrage intitulé : *La Monnaie dans l'antiquité*, par François Lenormand, qui nous révèle de surprenantes découvertes. Se serait-on jamais attendu à apprendre, par exemple, que la lettre de change a existé avant la monnaie ? que cette lettre de change, faute de papier, avait été gravée dans l'argile molle et cuite ensuite au four, et que ces briques de change étaient envoyées à de très grandes distances et « honorées » par le débiteur ; ou aussi que les Phéniciens avaient un commerce très florissant et une industrie très développée avant l'invention des monnaies ?

L'histoire du commerce remonte donc bien plus haut que l'histoire des monnaies. On a certainement vendu et acheté plus de 4,000 ans avant notre ère, et quelques-unes des lettres de change sur briques reproduites par M. Lenormand datent peut-être d'un millier d'années avant Jésus-Christ ; mais l'Assyrie, qui a fourni les briques conservées au musée de Londres, ne connaissait pas encore ces pièces de métal marquées au coin d'une autorité publique auxquelles nous réservons le nom de monnaies.

Mais à qui revient l'honneur de les avoir inventées ? Le lexicographe Pollux, qui florissait vers la fin du deuxième siècle de notre ère, dit qu'il est bien difficile de résoudre la question de savoir si Phidon l'Argien a été le premier à frapper monnaie, ou si ce sont les Lydiens, et cette difficulté n'est pas encore résolue aujourd'hui. Les auteurs les plus marquants n'ont pas pu se mettre d'accord sur l'époque où vivait Phidon, roi d'Argos, qui fit frapper des monnaies au type de la tortue, dans l'île d'Egine, dont il était maître. Les uns le font contemporain d'Iphitus et de Lycorgue (869-895 avant Jésus-Christ) ; d'autres le placent dans le huitième, même dans le septième siècle (660) avant notre ère. Le roi de Lydie, Gyges, son concurrent pour la priorité de l'invention, vécut de 616 à 678.

Si nous prenons le mot *monnaie* dans le sens économique, on a réellement fait des monnaies en Lydie, en marquant d'un poinçon royal des lingots d'or allié d'argent, d'un poids déterminé ; si, au contraire, nous le prenons dans le sens vulgaire, qui s'attache à la forme extérieure, ce sont certainement les espèces d'Egine qui doivent figurer en tête de la série. Quoi qu'il en soit, il est certain que la frappe des premières monnaies a eu lieu un peu avant ou un peu après l'an 700 avant Jésus-Christ, et qu'elles se sont répandues très vite, car le commerce était déjà très développé, et il apprécia au premier coup d'œil l'incontestable supériorité des espèces monnayées sur les lingots traditionnels, quelque exacts qu'en fussent le poids et le titre.

L'emploi des métaux pour mesurer la valeur a précédé la frappe des monnaies ; mais quel métal employait-on ? Avait-on établi à ces époques lointaines un rapport de valeur déterminé entre l'or et l'argent, entre l'argent et le cuivre ? Evidemment, car on n'aurait pas pu se passer de ces rapports. M. Lenormant nous présente sur ce point des chapitres bien intéressants, et qui prouvent que les rapports de valeur entre les divers métaux monétaires ont subi de grandes fluctuations, et cela sans qu'on ait essayé d'établir le double étalon. C'est l'étalon d'argent qui a régné en Asie, en Grèce et à Rome ; le prix de la pièce ou plutôt du lingot d'or resta presque constamment variable.

Un chapitre curieux est celui des monnaies fourrées. C'était purement et simplement de la fausse monnaie, et le nom vient du procédé employé : l'intérieur de la pièce, l'âme, était en un métal de peu de valeur, fer, plomb, cuivre ; l'extérieur était revêtu d'une mince feuille d'argent, rarement d'or ; âme et enveloppe étaient soumises en même temps à la frappe monétaire. Il n'est pas étonnant qu'on ait songé d'autant à faire de la fausse monnaie. Tant qu'on n'avait que des lingots vérifiés, essayés et pesés lors de chaque transaction, l'idée de la fraude ne pouvait venir à personne ; mais, dès que la forme et les signes extérieurs de la monnaie parurent constituer la principale cause de sa va-